

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) un avis public est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue le lundi **3 novembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2015.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2014

**Guylaine Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement**